

Conseil en organisation

Diagnostics
Préconisations
Accompagnements
au changement



“

*Un regard extérieur
et des propositions pour
optimiser le fonctionnement
des services*

”

Servir une population et un territoire en adaptant ses moyens est le défi permanent que doivent relever les collectivités. Le CDG 35 et les consultants en organisation vous accompagnent dans votre évolution, pour une diversité de problématiques et de questionnements.

POURQUOI QUESTIONNER SON ORGANISATION ?

Les missions de conseil en organisation permettent de répondre aux besoins des collectivités dans une diversité de contextes et de situations :

- ▶ Réformes de la fonction publique (fusions, mutualisations), impliquant des évolutions de périmètres d'intervention et d'organisation interne.
- ▶ Optimisation des ressources internes, restructuration des activités et modernisation des pratiques.
- ▶ Dysfonctionnements repérés au sein des services, conflits récurrents, tensions.
- ▶ Besoin de repenser les relations entre les services, la direction et les élus.
- ▶ À l'occasion du renouvellement de mandat, besoin pour les élus de mieux comprendre le fonctionnement de l'organisation.



de mesurer les écarts entre le projet politique et le service fourni mais, surtout, de comprendre les causes de ces écarts (manque de moyens, de compétences ? de compréhension du projet ? processus à améliorer ?). Enfin, des propositions de pistes d'amélioration sont élaborées et déclinées en plan d'actions.

- ▶ **Les démarches d'accompagnements** permettent l'appropriation collective des projets d'adaptation de l'organisation :
 - Evolution de l'organigramme
 - Mise en place d'outils RH
 - Projets d'administration ou de service
 - Refonte de processus
 - Mise en place de dispositifs d'évaluation

LES INTERVENTIONS PROPOSÉES ET LEURS OBJECTIFS

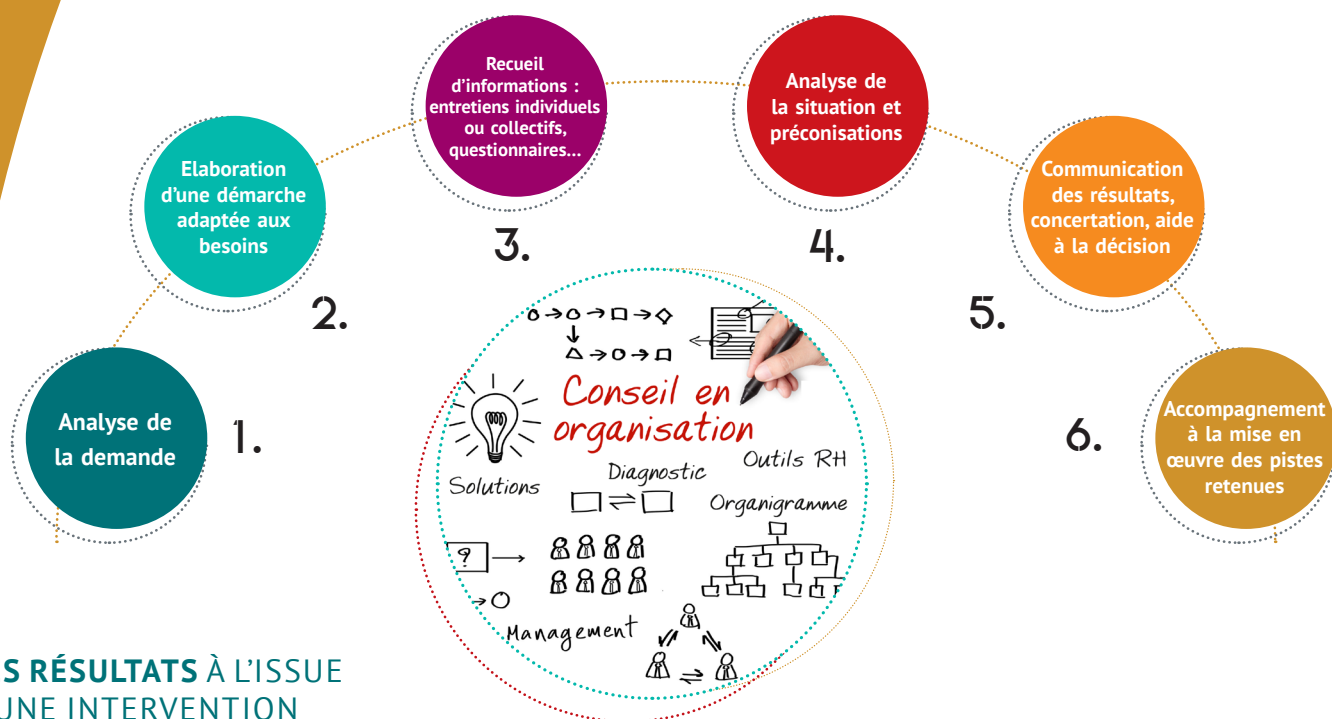
- ▶ **Les diagnostics d'organisation** permettent une analyse du niveau de service rendu par rapport aux résultats souhaités et aux objectifs visés. Il s'agit

UNE ÉQUIPE DE CONSULTANTS À VOTRE SERVICE

- ▶ **Des professionnels** apportant un soutien méthodologique, des techniques d'animation, une aide à la décision à chaque étape.
- ▶ **Une capacité d'écoute et d'analyse** multi-factorielle des situations.

LES MODALITÉS D'INTERVENTION

Les modalités d'intervention sont personnalisées en fonction de la taille de la structure et de la nature du projet. Les étapes suivantes sont généralement déclinées :



LES RÉSULTATS À L'ISSUE D'UNE INTERVENTION

En fin de mission, selon l'objet, la collectivité dispose :

- ▶ d'un **diagnostic de son fonctionnement** : points forts à préserver, points faibles représentant des risques pour la structure, compréhension des causes plurielles.
- ▶ de **pistes d'action** pour améliorer une situation, priorisées et évaluées en termes de moyens nécessaires.
- ▶ d'un **accompagnement au changement** : communication, écoute, dialogue.
- ▶ d'un **appui à la décision** par un tiers extérieur spécialisé.
- ▶ d'un **soutien dans la durée** pour mettre en application le projet de changement décidé.

LES PRINCIPES QUI GUIDENT NOS INTERVENTIONS

- ▶ Le **respect de l'anonymat** et de la **confidentialité**.
- ▶ Un **principe de bienveillance** vis-à-vis des agents rencontrés.

- ▶ Des **méthodes éprouvées** et la **connaissance des collectivités** du département.
- ▶ Le **positionnement neutre** du Centre de Gestion, tiers de confiance.
- ▶ Des **pré-requis sont nécessaires** : le portage du projet par la direction et les élus, la relation de confiance et d'ouverture permettant le partage des informations et le dialogue.

LE MODE DE TARIFICATION

- ▶ La tarification est établie selon le tarif horaire des missions de **conseil et accompagnement** fixé chaque année par le Conseil d'Administration du CDG 35.
- ▶ Le détail des tarifs est en ligne sur notre site (rubrique Connaître le CDG 35 / Les services aux collectivités). Une fiche sur les tarifs des différents types de missions est également disponible.

Contacts

Service Conseil et Développement

▶ **Elise ENDEWELT**
Responsable de service

▶ **Secrétariat du service**
Tél. 02 99 29 76 93
conseil-developpement@cdg35.fr

CDG 35

Village des collectivités territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600
35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CX
Tél. 02 99 23 31 00 - Fax 02 99 23 38 00
contact@cdg35.fr - www.cdg35.fr